

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 27 septembre 2012**

**n°13**

**page 1/2**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Avis sur la dissolution du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de l'Envigne**

*Mesdames, Messieurs,*

*La loi du 16 décembre 2010 qui a, notamment, pour objectif de simplifier la carte de l'intercommunalité et de donner plus d'efficacité à l'organisation administrative locale, a entre autre imposé que le Schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne (SDCI) prenne en compte la réduction du nombre de syndicats de communes en vue de supprimer les doubles emplois.*

*A ce titre, le SDCI prévoit la dissolution du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de l'Envigne.*

*Afin de mettre en œuvre le SDCI, le Préfet de la Vienne sollicite le conseil municipal de Châtellerault afin d'émettre un avis sur son projet de dissolution du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de l'Envigne dont la commune est membre.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°2012-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 61-I,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-D2/B1-021 du 21 décembre 2011 arrêtant le SDCI du département de la Vienne et notamment le projet de dissolution du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de l'Envigne,

**VU** la délibération du conseil municipal du 26 août 1951 relative à l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal pour l'assainissement et la mise en valeur des terres humides de la vallée de l'Envigne

**VU** l'article L 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012-D2/B1-028 du 9 juillet 2012 portant intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de l'Envigne,

**VU** la demande d'avis du Préfet en date du 9 juillet 2012,

**CONSIDERANT** l'occasion de réduire le nombre de syndicats dont la plus-value et les bénéfices n'apparaissent pas avérés,

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 27 septembre 2012**

**n°13**

**page 2/2**

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet de dissolution du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de l'Envigne.

- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**POUR : 35**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

Mme Vacheron, M. Monaury

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N°6643

Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM